

Pierre Hurmic présente la nouvelle Brigade anti-incivilités de la Police municipale

Engagé pour améliorer le cadre de vie des Bordelaises et des Bordelais, Pierre Hurmic a présenté, mardi 18 février 2025, la nouvelle Brigade de la Police municipale dédiée à la propreté et la tranquillité : la Brigade anti-incivilités (BAI).

« Améliorer la qualité de vie des habitants est une mission essentielle dont nous nous sommes saisis depuis 2020. En créant la brigade anti-incivilités, nous continuons de mettre plus de bleu dans les rues et nous répondons aux attentes des Bordelaises et des Bordelais. »

Pierre Hurmic, maire de Bordeaux

Cette Brigade, véritable service public de proximité s'inscrit dans un des objectifs prioritaires du plan de renforcement de la police municipale porté par le maire. Elle a pour principale mission la lutte contre les dépôts sauvages dans l'espace public.

Fonctionnement de la brigade anti-incivilités

La brigade anti-incivilités, qui patrouille dans toute la ville, intervient prioritairement sur :

- La lutte contre la malpropreté urbaine (dépôts sauvages, jets de mégots, poubelles non rentrées, déjections canines, affichages sauvages, tags) ;
- Les infractions liées aux activités commerciales sur l'espace public (marchés, terrasses, débits de boisson) ;
- Les infractions liées au bruit ;
- La lutte contre la maltraitance animale.

Cette brigade, qui travaille à l'amélioration du cadre de vie des Bordelais, met également en place des actions de sensibilisation auprès des habitants, des commerçants ou des entreprises.

Une stratégie globale de lutte contre les incivilités

Dans le cadre du déploiement d'une stratégie globale de lutte contre les incivilités, les agents qui la composent travaillent au quotidien avec les services de la propreté, le centre incivilités déchets, les mairies de quartiers, la plateforme téléphonique « Allô mairie proximité » et le service hygiène.

Les personnes qui seraient surprises en flagrant délit de dépôt sauvage se verront punies a minima d'une amende à régler de 135 € (bacs non rentrés, sacs poubelles déposés au sol, déjections canines, jets de mégots, chewing-gum, etc.). Plus d'informations sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Comment cette brigade intervient-elle ?

Lorsqu'un habitant constate un dépôt sauvage, il peut le signaler à la plateforme « Allô mairie proximité » (du lundi au vendredi de 8h à 16h30 au 05 56 10 33 33 ou sur l'application « Bordeaux Proximité »). Ce signalement déclenche l'opération d'enlèvement par les services propreté et une saisine de la Brigade anti-incivilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, plus de 80 verbalisations ont été établies par la Brigade anti-incivilités.

Service de presse

Nicolas Corne 05 56 10 21 73 - Salomé Hubert-Cassant 06 59 67 42 61 - Aude Boilley 06 64 14 91 73

presse@mairie-bordeaux.fr 05 56 10 20 46 - [bordeaux.fr](https://www.bordeaux.fr)

